



DIRECTION DES AFFAIRES

CULTURELLES

2024 DAC 447 Signature d'un acte notarié accompagnant le don de deux œuvres de Dhewadi Hadjab sur le thème de la conversion de saint Paul

**PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS**

En mai 2023, le père Yves Trocheris, curé de l'église Saint-Eustache à Paris, a confié à l'artiste Dhewadi Hadjab, représenté par la galerie Mennour, la création de deux œuvres pour prendre place au sein de l'église. Ces deux peintures ont été pensées comme des décors en dessus-de-porte, installés en hauteur dans les vestibules nord et sud de la façade ouest de l'église (narthex). Conjointement avec l'artiste et le curé, le programme iconographique a été pensé comme une nouvelle interprétation de la conversion de saint Paul.

La galerie, qui accompagne l'artiste dans ses projets depuis 2022, s'est engagée à fournir à l'artiste le matériel et les compétences nécessaires pour mener à bien ce projet. Les premières esquisses ont été présentées le 17 octobre 2023. Les deux peintures à l'huile sur toile, sur le thème de la conversion de saint Paul, ont été achevées au début du mois de mars 2024.

L'artiste et la galerie, copropriétaires de ces œuvres, ont proposé d'en faire don à la Ville de Paris à la condition que les peintures soient installées au sein de l'église Saint-Eustache à Paris au-dessus des portes d'entrée dans la nef des vestibules nord et sud de la façade ouest de l'église.

Le don des œuvres est accompagné de la signature d'un acte notarié, joint en annexe 1 et définissant les conditions et charges liées au don ainsi que la cession des droits d'auteur au profit de la Ville.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer cet acte notarié.

La maire de Paris

2024 DAC 447 Signature d'un acte notarié accompagnant le don de deux œuvres de Dhewadi Hadjab-*Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* et *Me voici, Seigneur !*

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des ... par lequel la Maire de Paris propose l'approbation et la signature d'un acte notarié accompagnant le don de deux œuvres de Dhewadi Hadjab sur le thème de la conversion de saint Paul par l'artiste et la Galerie Mennour ;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taieb au nom de la 2^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer au nom de la Ville de Paris l'acte notarié accompagnant le don de deux œuvres de Dhewadi Hadjab sur le thème de la conversion de saint Paul par l'artiste et la Galerie Mennour. L'acte joint en annexe 1 définit les conditions et charges liées au don, ainsi que la cession de droits d'auteur et les garanties.

Article 2 : Une fois les œuvres remises à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, elles seront intégrées à l'inventaire de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville (COARC).